TPAS: LES MESURES RECONDUITES... AU RABAIS !

La DRH de La Poste vient de décider de la reconduction des mesures TPAS et allocation de fin carrière jusqu'au 30 juin 2023. Sa reconduction était très attendue par de nombreux·ses collègues, pourtant l'annonce a été faite en catimini, avec quelques organisations « partenaires »... une façon de limiter l'information des postier·es ?!

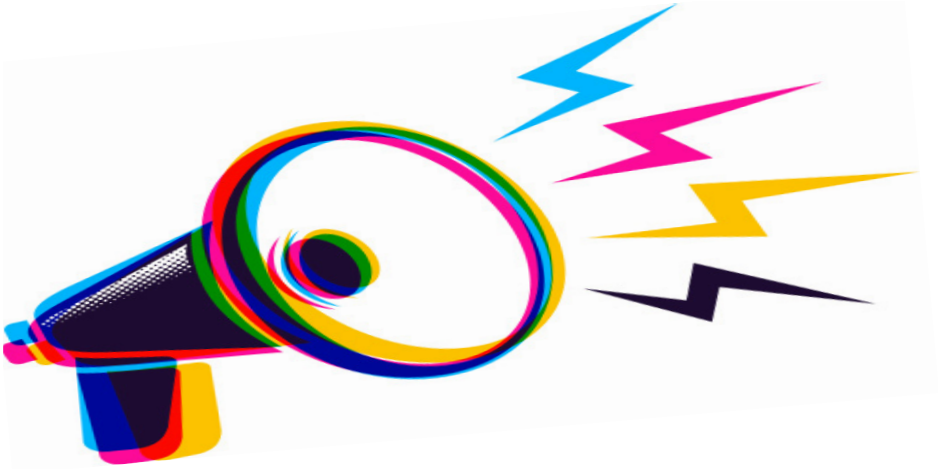

À partir de juillet 2022, l'âge minimum d'entrée dans le dispositif augmente à nouveau :

- Pour les fonctions pénibles : 56 ans et 6 mois **(+ 3 mois)**
- Pour les métiers « SLD » : 58 ans **(+ 6 mois)**
- Pour le reste des agents : 59 ans **(+ 6 mois)**

L'allocation spécifique de fin de carrière est reconduite dans les mêmes conditions.

La reconduction du TPAS était LA mesure attendue ! Mais une nouvelle fois la direction décide seule, dans son coin, de l'évolution du dispositif... et pas pour favoriser les postier·es. Pour Sud, les conditions d'accès devraient être facilitées, notamment pour ce qui concerne les fonctions pénibles. La direction doit arrêter de courir après les économies et les gains de productivité sur le dos des postier·es !

Fédération des activités postales et des télécommunications
25/27 rue des envierges 75020 Paris
tel 01 44 62 12 00 fax 01 44 62 12 34
sudptt@sudptt.fr www.sudptt.org

Union syndicale Solidaires